

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Band: 118 (2015)

Artikel: Les marais et étangs de Dampfreux
Autor: Bassin, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-654527>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les marais et étangs de Damphreux

Philippe Bassin

Les marais et étangs de Damphreux sont inscrits à l'inventaire des bas-marais d'importance nationale. Situés dans la magnifique petite vallée de la Cœuvatte, ils montrent un paysage ouvert, attrayant et inhabituel dans le finage ajoulot. Ils ont été modelés par l'homme et sont encore exploités ou entretenus aujourd'hui. Ils sont constitués de deux sites principaux, «Pratchie» et les «Cœudres», qui recèlent une biodiversité exceptionnellement riche. L'article retrace l'historique de ces milieux rares et précieux. Il présente aussi les multiples démarches de protection effectuées de 1993 à 2015 par la Fondation des marais de Damphreux. Cette dernière a pour but de sauvegarder et de revitaliser les étangs et les marais tout en favorisant une meilleure connaissance de la flore et de la faune. Le site des étangs est situé sur un important couloir migratoire pour les oiseaux. Les observations ornithologiques les plus remarquables, de 2014 et 2015, sont mises en évidence.

1. Situation géographique et importance

Damphreux, petit village du canton du Jura, se situe à environ 430 m d'altitude, dans la vallée de la rivière Cœuvatte, dans la partie nord-ouest de l'Ajoie (fig. 1). Dans cette région, les couches géologiques du Secondaire sont proches de l'horizontale. Elles sont constituées de calcaires du Jura tabulaire. En surface, elles sont souvent recouvertes de roches meubles d'âges tertiaire et quaternaire. Dans les secteurs de marais, les formations tertiaires sont recouvertes par des limons et argiles lœssiques d'âge quaternaire (dépôts en partie éoliens, fins à très fins, lehms). Ces derniers constituent souvent des argiles imperméables. Ce substrat géologique explique que le fond des petits vallons et des vallées est parcouru par des cours d'eau bordés de zones humides. Depuis 1987, grâce à la volonté populaire et à l'acceptation de l'initiative dite de «Rothenthurm», les marais bénéficient d'une meilleure protection légale en Suisse. Le bas-marais de Pratchie et les

étangs des Cœudres, qui constituent les marais et étangs de Damphreux, sont inscrits à l'inventaire des bas-marais d'importance nationale et à l'inventaire fédéral des sites de reproduction des Batraciens d'importance nationale. Les étangs des Cœudres sont aussi classés site d'escale d'importance régionale pour les Limicoles (Bassin et al., 1998).

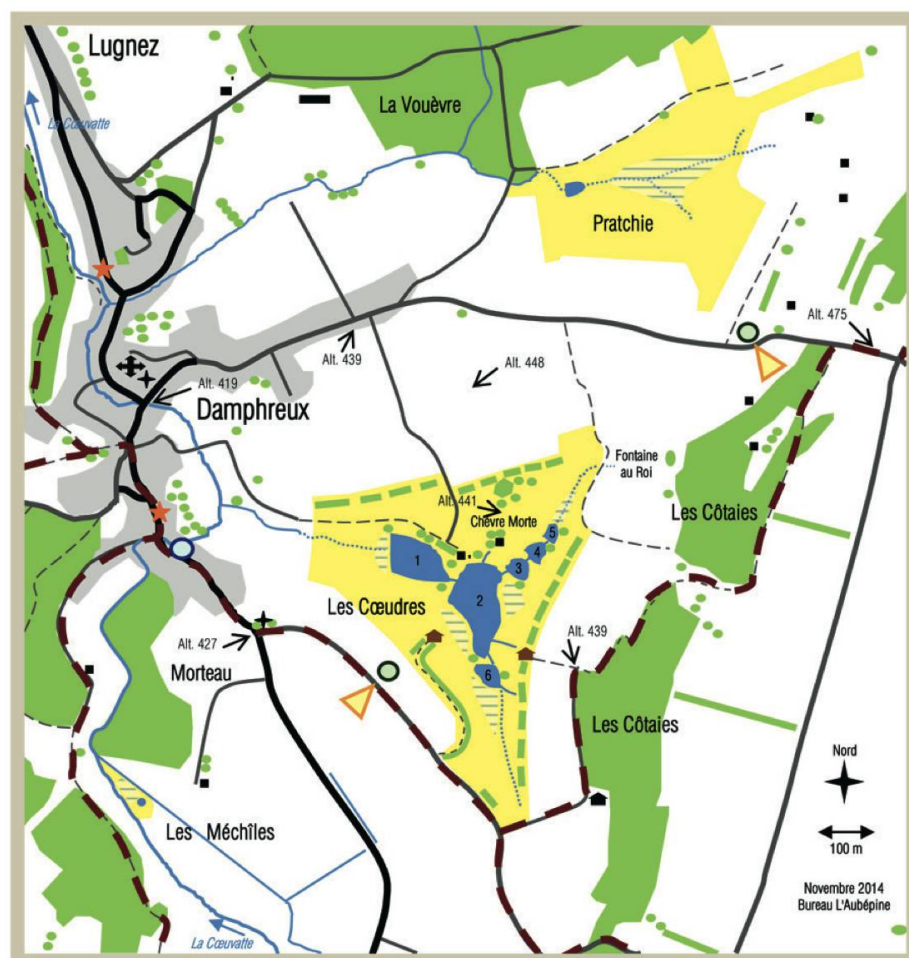


Fig. 1 : Plan de la situation des marais et étangs de Damphreux en jaune et bleu sur la carte (Geneviève Méry).

2. Historique

Il y a 10000 ans, les bas-marais de Damphreux étaient sans doute constitués de ruisseaux, de mares et de forêts riveraines sur des sols asphyxiants et inondables en périodes de crues. L'installation de l'homme, principalement au Moyen Âge, a induit le développement de l'agriculture et donc le défrichement de grandes surfaces forestières. Les sols des fonds des vallées, souvent gorgés d'eau, sont restés difficiles à exploiter en tant que champs cultivés, ce qui a permis le maintien de prairies humides fauchées une à deux fois par année. Toutefois, pour améliorer les rendements agricoles, surtout à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, la rivière Cœuvatte a été canalisée entre Cœuve et Damphreux et de nombreux drainages ont été réalisés sur certaines surfaces avoisinantes. Heureusement pour la biodiversité, les bas-marais de deux petits vallons adjacents, celui de Pratchie et celui des Cœudres, n'ont pas vu se concrétiser de grands projets de drainages systématiques. L'exploitation extensive en prairies humides pour la fenaison s'est poursuivie au XX^e siècle sur de nombreuses parcelles. Dans les années 1960, Adolphe Voillat, un industriel de Damphreux passionné de poissons et de nature, a acheté les terrains les plus humides du secteur des Cœudres pour mettre en place des « carpières », plans d'eau destinés à l'élevage des carpes. En 1968, le creusage de six étangs et l'aménagement des digues ont été réalisés. Avec ces plans d'eau, très attractifs pour les Amphibiens et les oiseaux migrateurs, Damphreux est très vite devenu un site phare pour les naturalistes et spécialement pour les passionnés d'ornithologie (fig. 2).



Fig. 2: Aspect de l'étang 2 vers 1970, peu de temps après l'aménagement. Il présente un aspect ouvert avec peu de végétation arbustive, milieu très attractif pour les oiseaux d'eau, un Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*, quasi invisible sur l'image, survole le secteur à la recherche d'un poisson (photo Bernard Lachat).

Certains naturalistes ont aussi vu le très grand intérêt du bas-marais de Pratchie, moins spectaculaire que les étangs, mais colonisé par une flore et

une faune de marais typiques et très rares en Suisse. En 1989, lorsque la République et Canton du Jura a édicté le premier plan directeur cantonal déterminant la politique d'aménagement et de développement durable du territoire, les étangs des Cœudres, avec la colline de la Chèvre Morte et une petite surface du bas-marais de Pratchie ont bénéficié d'un certain statut de protection. En 1991, un projet d'améliorations foncières est accepté par les propriétaires fonciers de Damphreux. Face à une menace de drainage systématique de certaines zones humides, des naturalistes se mobilisent et créent, en 1993, la Fondation des marais de Damphreux ou FMD (Bassin et coll., 1993). Pour sauver les marais, la FMD achète des terrains agricoles et demande l'attribution des zones marécageuses lors de la nouvelle répartition des terres réalisée par le Syndicat d'améliorations foncières (SAF) de Damphreux. Un autre but de la FMD est d'acquérir et de revitaliser le complexe des étangs des Cœudres. À la fin du xx^e siècle, les plans d'eau ont beaucoup souffert de la perforation des digues par les Rats musqués *Odontra zibethicus* – un « intrus » originaire d'Amérique du Nord – ainsi que du comblement suite à un rapide atterrissement. De plus, la FMD conduit avec succès un projet de réintroduction de la Cigogne blanche *Ciconia ciconia* (Bassin 2003 ; Wermeille 2003 ; Juillard 2012). La commission d'estimation du SAF accepte peu à peu l'idée d'attribuer les marais à la FMD, mais avec moins de surfaces que prévu, car à Damphreux, lors de la taxation des terres, les terrains très humides obtiennent 50 points au lieu des 30 attribués habituellement dans les autres communes ajoulotées ! En septembre 1998, la nouvelle répartition des terres permet à la FMD d'obtenir trois secteurs marécageux : le pourtour des étangs des Cœudres, le bas-marais de Pratchie et le secteur aval des Méchiles, en bordure de la Cœuvatte : (surfaces jaunes, fig. 1). Afin de revitaliser ces deux derniers sites, des mares ont été aménagées. Elles sont spécialement destinées à la reproduction des Amphibiens. En 2007, suite à de longues mais fructueuses négociations, une solution est finalement trouvée et la FMD peut acquérir les étangs des Cœudres atterris et embroussaillés. La petite maison et le terrain adjacent restent propriété de la famille Frund Voillat.

Vu l'urgence de la situation, la FMD organise immédiatement un projet de revitalisation et de restauration des plans d'eau et lance une campagne de recherche de fonds. Dès 2007, la végétation arbustive, qui colonisait peu à peu les anciens étangs atterris, est fortement réduite afin d'ouvrir le milieu pour attirer les oiseaux d'eau. En compensation, des haies sont plantées en retrait des étangs à une petite centaine de mètres. De 2008 à 2011, au prix de gros efforts et avec l'aide importante de partenaires financiers, le réaménagement du complexe des plans d'eau est mené à bien. Il comprend le curage partiel des étangs, avec la réfection des digues (Juillard, 2008). Celles-ci sont renforcées par un noyau de béton maigre « anti-rat musqué », noyé dans des marnes à Opalines venant du tunnel du Mont Terri. Chaque digue est équipée d'un système de vidange permettant de régler le niveau d'eau ou de

procéder à un assèchement complet (fig. 3). La FMD a lutté et lutte encore pour l'application des lois et la mise en place de zones-tampon suffisantes d'un point de vue écologique. En 2015, elles ne sont pas encore toutes mises en place, malgré une décision du Tribunal cantonal du 28 novembre 2007. Les bas-marais et les étangs de Damphreux, comme on peut les voir aujourd'hui, résultent donc d'une longue histoire avec des zones humides protégées, façonnées, modelées et entretenues par l'homme.



Fig. 3 : Réfection de la digue de l'étang 2, avec un muret en béton maigre noyé dans les marnes à Opalines venant du Mont Terri et la mise en place d'un système de vidange, janvier 2009.

3. Paysages et milieux

Les paysages des bas-marais et étangs de Damphreux sont tout à fait remarquables et exceptionnels en Suisse. Ils sont beaux, rares et précieux. En bordure des petites vallées, les parties un peu plus élevées, où affleurent parfois les bancs calcaires du Jurassique, sont souvent couvertes de magnifiques chênaies à charmes. En Pratchie, le paysage est constitué d'une mosaïque de formations végétales typiques des bas-marais et des prés mouillés. En Suisse, ces associations végétales (*Caricion davalliana*, *Molinion*, *Filipendulion*...) sont devenues très rares en plaine. En périphérie des zones protégées, des pâturages, des champs cultivés, quelques haies, bosquets et forêts complètent l'ensemble. La forêt située au nord de Pratchie,

très humide, nous permet d'imaginer les boisements marécageux avant les défrichements effectués par l'homme. Dans la région des Cœudres, la colline de la Chèvre Morte domine les étangs. Coiffée d'un bouquet d'arbres, elle est pâturée extensivement et donne un cachet très particulier au site (fig. 4). Les mêmes types de paysages s'observent également dans les régions françaises limitrophes situées au nord et à l'est de l'Ajoie. La France voisine abrite beaucoup d'étangs à vocation piscicole (carpières).



Fig. 4: En mars 2011, après les travaux, l'étang principal a retrouvé tout son charme avec ses ceintures de végétations palustres, avec en arrière-plan à droite la colline de la Chèvre Morte.

4. Flore et faune

Végétation des étangs et bas-marais

L'eau libre des étangs est colonisée notamment par des algues, des potamots et des utriculaires. Sur les rives se développent des ceintures de végétation qui varient selon les endroits. Aux Cœudres (fig. 4), nous rencontrons une roselière (*Phragmition*), des magnocariçaies (*Caricion*), des mégaphorbiées marécageuses (*Filipendulion*), des prairies humides (*Molinion*), une végétation de petites annuelles éphémères (*Nanocyperion*), une végétation de grandes éphémères nitratophiles (*Bidention*), des saulaies et des aulnaies.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le bas-marais de Pratchie présente une remarquable mosaïque de formations végétales. Parmi les plantes rares et typiques, notons la Laiche de Davall *Carex davalliana* et, en mai, une magnifique floraison de l'Orchis à larges feuilles *Dactylorhiza majalis* (fig. 5; Poupon et Gobat, 2007).



Fig. 5 : En mai 2013, le bas-marais de Pratchie présente une magnifique floraison d'Orchis à larges feuilles *Dactylorhiza majalis*.

Faune

Ces zones humides constituent des habitats, des sites de reproduction, d'escale et de nourrissage pour une multitude d'espèces animales.

Parmi les Invertébrés, notons de très nombreux macro-invertébrés aquatiques: punaises d'eau, Odonates, Papillons et Orthoptères... Certaines espèces sont rares et menacées en Suisse comme l'Aeschne affine *Aeshna affinis*, l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, le Cuivré des marais *Lycena dispar* ou le Criquet palustre *Chorthippus montanus* et le Criquet des roseaux *Mesosthetus parapleurus* (comm. pers. Christian Monnerat).

Chez les Vertébrés, relevons la présence de poissons typiques des étangs (Brochet *Exos lucius*, Carpe *Cyprinus carpio*, Tanche *Tinca tinca*, Rotengle *Scardinius erythrophthalmus*, Gardon *Rutilus rutilus*, Able *Leucaspis delineatus*, etc.) et de 9 espèces d'Amphibiens: les très rares Crapaud accoucheur *Alytes obstetricans*, Rainette verte *Hyla arborea*, Triton lobé *Lissotriton vulgaris* et Triton crêté *Triturus cristatus* ainsi que des espèces plus

communes comme les Grenouille verte *Pelophylax esculentus* et Grenouille rousse *Rana temporaria*, le Crapaud commun *Bufo bufo*, les Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris* et le Triton palmé *Lissotriton helveticus*. Depuis 2001, chaque printemps, afin de protéger les adultes lors de leur migration prénuptiale, des barrages temporaires sont installés à l'ouest de la route cantonale Cœuve-Damphreux. Des milliers d'individus (2000 à 5000) sont capturés avant qu'ils traversent la route et sont ainsi sauvés chaque année d'un écrasement probable (Bassin & Noirat, 2005).

Quatre espèces de Reptiles peuvent s'observer sur le site : la Couleuvre à collier *Natrix natrix*, le Lézard des murailles *Podarcis muralis*, le Lézard vivipare *Zootoca vivipara* et le Lézard des souches *Lacerta agilis*. Cependant, la découverte de ces espèces rares reste difficile.

Il est beaucoup plus facile d'observer les très nombreuses espèces d'Oiseaux (environ 300 notées à ce jour) qui habitent ou visitent temporairement le site (Klötzli, 2005). En plus des espèces habituelles souvent nicheuses sur le site ou à proximité, comme le Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis*, le Héron cendré *Ardea cinerea*, la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, le Cygne tuberculé *Cygnus olor*, le Canard colvert *Anas platyrhynchos*, la Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, la Foulque macroule *Fulica atrata*, le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, le Tarier pâtre *Saxicola torquata*, la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, la Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris*, la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, le Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*, le Bruant des roseaux *Emberiza schœniclus*, le Faucon hoberau *Falco subbuteo*, quantités d'oiseaux de passage ou nicheurs rares peuvent être observés. Il nous paraît important ici de relever une partie des plus belles observations de 2014 et 2015 (tableau 1). Cette grande variété d'espèces montre que les mesures d'aménagement et de gestion choisies se révèlent fructueuses. En effet, les oiseaux d'eau et notamment les Limicoles sont nombreux. Ces derniers restent assez longtemps sur le site, pour reprendre des forces, avant de poursuivre leur migration.

Chez les Mammifères, notons de belles populations de Chauves-souris et du Rat des moissons *Micromys minutus* (Berret & Goetschi, 2009) ainsi que la présence du Putois *Mustela putorius*, de l'Hermine *Mustela erminea*, du Blaireau *Meles meles*, du Renard roux *Vulpes vulpes*, du Lièvre brun *Lepus europaeus*, du Chevreuil *Capreolus capreolus*, du Sanglier *Sus scrofa* et malheureusement d'espèces exotiques envahissantes comme le Rat musqué et le Ragondin *Myocastor coypus*.

Les étangs de Dampheux

| Nom | Noms scientifiques | Nombre habituel | Statut |
|---------------------|------------------------------|-----------------|--------------|
| Grand Cormoran | <i>Phalacrocorax carbo</i> | 1 à 30 | H |
| Héron garde-bœufs | <i>Bubulcus ibis</i> | 1 | A |
| Aigrette garzette | <i>Egretta garzetta</i> | 1 | A |
| Grande Aigrette | <i>Egretta alba</i> | 1 à 50 | H |
| Héron pourpré | <i>Ardea purpurea</i> | 1 | A |
| Cigogne noire | <i>Ciconia nigra</i> | 1 à 4 | P |
| Ibis falcinelle | <i>Plegadis falcinellus</i> | 1 | A |
| Spatule blanche | <i>Platalea leucorodia</i> | 1 | A |
| Oie des moissons | <i>Anser fabalis</i> | 3 | A |
| Tadorne de Belon | <i>Tadorna tadorna</i> | 1 | A |
| Tadorne casarca | <i>Tadorna ferruginea</i> | 1 à 20 | MP, exotique |
| Ouette d'Égypte | <i>Alopochen aegyptiacus</i> | 2 | MP, exotique |
| Canard chipeau | <i>Anas strepera</i> | 1 à 5 | P |
| Canard souchet | <i>Anas clypeata</i> | 1 à 5 | P |
| Canard siffleur | <i>Anas penelope</i> | 1 | A |
| Sarcelle d'hiver | <i>Anas crecca</i> | 1 à 50 | H |
| Sarcelle d'été | <i>Anas querquedula</i> | 1 à 5 | P |
| Fuligule milouin | <i>Aythya ferina</i> | 1 à 5 | P |
| Balbusard pêcheur | <i>Pandion haliaetus</i> | 1 | P |
| Busard des roseaux | <i>Circus aeruginosus</i> | 1 | P |
| Busard Saint-Martin | <i>Circus cyaneus</i> | 1 à 7 | H |
| Râle d'eau | <i>Rallus aquaticus</i> | 1 | S |
| Grue cendrée | <i>Grus grus</i> | 1 | A |
| Petit Gravelot | <i>Charadrius dubius</i> | 1 à 3 | P |
| Grand Gravelot | <i>Charadrius hiaticula</i> | 1 à 3 | P |
| Vanneau huppé | <i>Vanellus vanellus</i> | 1 à 30 | P |
| Bécasseau variable | <i>Calidris alpina</i> | 1 à 10 | P |
| Bécasseau cocorli | <i>Calidris ferruginea</i> | 1 à 2 | P |
| Bécasseau minute | <i>Calidris minuta</i> | 1 à 10 | P |
| Chevalier sylvain | <i>Tringa glareola</i> | 1 à 10 | P |
| Chevalier culblanc | <i>Tringa ochropus</i> | 1 à 10 | P |
| Chevalier guignette | <i>Actitis hypoleucos</i> | 1 à 5 | P |

| Nom | Noms scientifiques | Nombre habituel | Statut |
|---------------------------|-----------------------------------|-----------------|--------|
| Chevalier gambette | <i>Tringa totanus</i> | 1 à 2 | P |
| Chevalier arlequin | <i>Tringa erythropus</i> | 1 à 3 | P |
| Chevalier aboyeur | <i>Tringa nebularia</i> | 1 à 5 | P |
| Courlis cendré | <i>Numenius arquata</i> | 1 à 2 | P |
| Bécassine des marais | <i>Gallinago gallinago</i> | 1 à 30 | P et H |
| Bécassine sourde | <i>Lymnocyptes minimus</i> | 1 à 2 | P et H |
| Combattant varié | <i>Philomachus pugnax</i> | 1 à 3 | P |
| Mouette rieuse | <i>Chroicocephalus ridibundus</i> | 1 à 20 | P |
| Goéland leucophée | <i>Larus michahellis</i> | 1 à 5 | P |
| Guifette noire | <i>Chlidonias niger</i> | 2 | A |
| Guépier d'Europe | <i>Merops apiaster</i> | 10 | A |
| Hirondelle de rivage | <i>Riparia riparia</i> | 1 à 10 | P |
| Bergeronnette printanière | <i>Motacilla flava</i> | 1 à 20 | P |
| Gorgebleue à miroir | <i>Luscinia svecica</i> | 1 | P |
| Tarier des prés | <i>Saxicola rubetra</i> | 1 à 2 | P |
| Rousserole turdoïde | <i>Acrocephalus arundinaceus</i> | 1 | A |
| Locustelle tachetée | <i>Locustella naevia</i> | 1 | A |
| Rémiz penduline | <i>Remiz pendulinus</i> | 2 | P |

Tableau 1 : Liste non exhaustive d'observations ornithologiques 2014 et 2015 à Dampierre, avec le choix des espèces les plus remarquables. Les nombres indiquent les effectifs habituels sur la liste des observations transmises par Bertrand Posse à partir du site «ornitho.ch».

A: accidentel; H: hivernage; MP: migrateur partiel; P: passage; S: sédentaire.

5. Gestion et menaces

Les prairies humides et les pâturages sont loués majoritairement à des agriculteurs locaux. Les restrictions d'exploitation (pas d'engrais, fauches tardives), qui diminuent les rendements, sont efficacement compensées par différentes contributions de la Confédération et du canton. Les efforts pour le maintien de la biodiversité s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014-2017 de la Suisse.

Au niveau des étangs, la FMD a effectué de coûteux travaux pour restaurer les plans d'eau et favoriser la biodiversité, en privilégiant les espèces rares et menacées. Afin de créer une dynamique dans les différents milieux, les niveaux d'eau peuvent être ajustés et, chaque hiver, un étang au moins est maintenu à sec. Cela permet de lutter notamment contre certaines espèces prédatrices et non souhaitées comme l'exotique Perche soleil *Lepomis gibbosus*; de plus, l'assèchement retarde l'atterrissement en favorisant la décomposition des matières organiques mortes par l'apport de l'oxygène de l'air. Ces opérations sont couronnées de succès, car dès 2010, nous assistons à une expansion des populations d'espèces «cibles» comme la Rainette verte (fig. 6) et des oiseaux d'eau (fig. 7 et fig. 8). Il s'agit aujourd'hui d'assurer une bonne gestion permettant le maintien de cette magnifique biodiversité.



Fig. 6: La Rainette verte *Hyla arborea*, grenouille «arboricole», affectionne pour se reproduire les plans d'eau bien ensoleillés, peu profonds et pauvres en prédateurs.



Fig. 7: En hivernage, la Grande Aigrette *Egretta alba* fréquente les alentours des étangs et ses effectifs sont en augmentation (photo Michel Juillard).



Fig. 8: Au printemps et en migration postnuptiale, le Chevalier aboyeur *Tringa nebularia* vient se nourrir dans les eaux peu profondes et les vasières (photo Michel Juillard).

Au fil des ans, les problèmes de toutes les zones humides semi-naturelles, du type de celles présentes à Damphreux, sont la fermeture du milieu par la colonisation de végétaux arbustifs, l'eutrophisation et l'atterrissement. En terres ouvertes, les sols de type «lehm-loess» sont particulièrement sensibles à l'érosion. Certaines activités agricoles, comme la culture de céréales et de maïs, en périphérie immédiate des surfaces protégées, accélèrent les apports massifs de sédiments et d'engrais. En cas de fortes pluies, nous observons une forte érosion des terres ouvertes et d'importants ruissellements superficiels, chargés de fines particules (fig. 9). Ces processus induisent des apports qui «étouffent» le bas-marais lorsque les zones tampons sont trop étroites ou que les écoulements sont accélérés par d'anciens drainages toujours fonctionnels. La problématique est particulièrement aiguë dans le secteur de Pratchie où, dès 1998, d'anciens pâturages ont été transformés en terres ouvertes. De plus, une partie des eaux du bassin-versant a été drainée et détournée en 1999. Un projet de réfection d'un ancien chemin est probablement en voie de trouver une solution. Actuellement, il draine, vers l'ouest, une partie importante de l'eau qui devrait normalement alimenter le bas-marais (Bassin et Egger, 2009 et 2012).



Fig. 9 : En raison d'une faible infiltration, sur les sols peu perméables en périphérie des marais, l'eau ruisselle en surface en se chargeant de sédiments, ici au nord des étangs des Cœudres, le 4 novembre 2012.

Depuis 2012, afin de gérer au mieux ses propriétés, la FMD souhaite limiter le plus possible les interventions mécanisées dans les zones sensibles

proches des étangs. Pour cette raison, après étude des solutions utilisées dans d'autres marais en Suisse et ailleurs en Europe, la pâture d'automne avec des races d'animaux rustiques et adaptés a été choisie. La FMD collabore avec un éleveur de la région qui possède des petits chevaux des Pyrénées ou Pottoks, ainsi que des vaches de la race «Salers» (fig. 10). Chaque automne, ces herbivores contribuent à contenir l'envahissante végétation riveraine et diversifient ainsi le milieu. Les petits chevaux des Pyrénées se montrent particulièrement efficaces en s'attaquant également aux saules, aux carex, aux roseaux et aux joncs habituellement délaissés par les herbivores moins rustiques.



Fig. 10 : Petits chevaux des Pyrénées ou Pottoks (*Equus caballus*), pâtureant les rives de l'étang 2 en partie asséché. La vasière, au premier plan, est très attractive pour les Limicoles et on voit en arrière-plan un groupe de Cigognes blanches.

6. Concept visiteurs et futur du site

Ce petit «paradis», la FMD a voulu le mettre à disposition du public, des enfants et des étudiants par la mise en place d'un «concept visiteurs» permettant d'observer sans déranger la nature. La FMD souhaite valoriser le site en limitant au maximum les perturbations sur les étangs, les rives fragiles, les terres en partie exploitées (prés à litière, prés humides) où pousse une flore rare et sur les animaux qui fréquentent les lieux. Dans ce

but, la FMD a opté pour la construction de deux cabanes d'observations librement accessibles au public. De plus, elle va prochainement mettre en place un itinéraire de visite et des panneaux explicatifs.

Depuis leur inauguration, fin août 2013, les deux cabanes se révèlent très précieuses pour observer l'avifaune. L'accent a été mis sur le plus grand étang dont le niveau d'eau est abaissé, dès juillet, afin de favoriser la formation de vasières très attractives pour les Limicoles. Il est maintenant possible de contempler et de compter assez précisément les oiseaux d'eau qui fréquentent les rives et l'étang principal, sans provoquer un envol brutal.

Aujourd'hui, en général, les visiteurs sont respectueux du site et observent depuis les cabanes. Les dérangements sont devenus moins fréquents. Les oiseaux d'eau bénéficient de tranquillité. Un séjour prolongé sur le site des espèces sensibles est constaté. L'apport pédagogique des étangs et marais n'est pas à négliger: ce sont des puits d'apprentissages pour les enfants et les étudiants. Il y a un énorme potentiel de travaux de recherches dans ce fabuleux laboratoire vivant. L'idée sur le long terme est de développer un tourisme doux permettant de découvrir les étangs et marais de Damphreux. Les passionnés d'ornithologie peuvent observer quantité d'espèces avec, régulièrement, des raretés pour la Suisse. La FMD souhaite que les futurs visiteurs privilégient les transports publics, la marche et le vélo pour accéder au site.

En conclusion, les marais et étangs de Damphreux constituent un site inépuisable d'émerveillements, d'apprentissages, de découvertes ainsi que d'expériences humaines, scientifiques et spirituelles. Les membres du Conseil de la FMD sont heureux et fiers de contribuer au maintien et à la préservation de ce coin de terre où l'homme et la nature, avec les plantes et les animaux qui l'habitent, peuvent se ressourcer, s'épanouir et s'enrichir l'un l'autre.

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de la Fondation des marais de Damphreux pour leur engagement sans faille. Je suis particulièrement reconnaissant à Jean-Pierre Egger, président de 2007 jusqu'au début juillet 2014, qui a effectué un immense et précieux travail bénévole. Je remercie également tous les généreux sponsors qui ont soutenu efficacement notre projet. Merci aussi à Michel Juillard, Amalric Oriet et à mon épouse Marlyse Bassin qui ont corrigé, illustré et amélioré mon texte. Je suis reconnaissant à Geneviève Méry qui a conçu le plan de situation ainsi qu'à Bertrand Posse, Christian Monnerat et Damien Crelier qui ont mis à ma disposition les observations ornithologiques et entomologiques.

Philippe Bassin (Porrentruy) est biologiste. Professeur retraité, il est membre du Conseil de la Fondation des marais de Damphreux. Il a assumé la présidence de 1993 à 2007, fonction qu'il remplit à nouveau depuis 2014.

BIBLIOGRAPHIE

- Bassin P., Buser M. & Juillard M. 1993. Appel pour la sauvegarde des marais de Damphreux, en Ajoie. *Nos Oiseaux* 42, 46-49.
- Bassin P. 1995. Protection des zones humides dans le canton du Jura, une action de la Fondation des marais de Damphreux. *Nos Oiseaux* 43, 209-213.
- Bassin P. 2003. La Cigogne blanche *Ciconia ciconia* niche à nouveau en Ajoie. *Nos Oiseaux* 50, 159-172.
- Bassin P., Klötzli F. & Monnerat C. 1998. Les marais de Damphreux (Ajoie, canton du Jura), site d'escale des oiseaux migrateurs. *Nos Oiseaux* suppl. 2, 27-36.
- Bassin P. & Noirat F. 2005. Étude des Batraciens dans la vallée de la Cœuvatte, en Ajoie. *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 2005, 67-95.
- Bassin P. & Egger J.-P. 2009. Teneur en nitrates des sources et étangs de la vallée de la Cœuvatte. *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 2009, 119-132.
- Bassin P. & Egger J.-P. 2012. Le bas-marais de Pratchie ne doit pas mourir. *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 2012, 37-46.
- Berret J. & Goetschi F. 2009. Étude du Rat des moissons *Micromys minutus* dans son milieu naturel et en captivité. *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 2009, 77-103.
- Klötzli F. & Crelier D. 2005. Les étangs et marais de Damphreux. Les bons coins ornithologiques de Suisse romande. *Groupe des Jeunes de Nos Oiseaux*, 46-49.
- Juillard M. 2008. Étangs de Damphreux: les travaux de revitalisation ont commencé. *Nos Oiseaux* 55, 257-260.
- Juillard M. 2012. Quand passent les cigognes: *Actes de la Société jurassienne d'Émulation* 2012, 107-135.
- Poupon C. & Gobat J.-M. 2008: *Inventaire floristique et cartographie phytosociologique du marais de Pratchie – La Cornée (Damphreux JU)*. Rapport de mandat, Fondation des marais de Damphreux.
- Wermeille E. & Biber O. 2003. Activité, utilisation de l'habitat et régime alimentaire d'un couple de Cigognes blanches *Ciconia ciconia* à Damphreux (Jura, Suisse) en première année de ré-installation. *Nos Oiseaux* 50, 147-158.

